



## INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS ET INSCRIPTION

### I) Inscription à la restauration scolaire

Si vous avez l'intention d'inscrire ou de réinscrire votre enfant au service de restauration du lycée Fresnel, vous devez préalablement déterminer votre tranche tarifaire.

**Joindre obligatoirement l'un des deux documents ci-dessous :**

- 1) Si vous êtes allocataire de la CAF, vous avez reçu ou allez recevoir un courrier sur lequel est indiqué votre quotient familial.
- 2) Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, la Région Ile de France met à votre disposition
- 3) une calculette à l'adresse suivante : <https://www.iledefrance.fr/calculette-quotient-familial>  
Cette calculette vous permet de calculer vous-même votre quotient familial et d'éditer votre coupon-restauration qu'il vous suffit de faire parvenir au bureau intendance accompagné d'un premier règlement.

**Attention, ces documents ne sont pas reconductibles d'une année sur l'autre.**

En fonction de votre quotient familial, le tarif est établi selon la grille tarifaire consultable en fin de document.

- 1) Vous connaissez votre quotient familial, vous devez vous reporter à la grille tarifaire pour connaître le prix du repas et le montant à verser pour un minimum de 20 repas.
- 2) Vous ne connaissez pas votre quotient familial, un règlement minimum de **50,00 €** vous sera demandé pour vous inscrire en attendant de connaître votre tranche tarifaire.
- 3) Le règlement peut être effectué par :
  - Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Fresnel. (faire figurer au dos du chèque **nom, prénom et classe de l'élève**).

*Le chèque peut aussi être envoyé par voie postale au service intendance du lycée.*

  - Paiement en espèces à la caisse de l'établissement,
  - Un service de règlement pour la demi-pension est disponible via le site Internet de l'établissement [<https://lyc-fresnel.scola.ac-paris.fr/>] ou une application sur Smartphone. Les codes identifiants ainsi que la procédure de connexion sont communiqués à la rentrée.

### II) Fonctionnement du service de restauration

Pour avoir accès au service de restauration, un **badge** numéroté vous sera **délivré en même temps que l'inscription**, son prix est de **4,00 €**.

Le badge est **obligatoire** car il délivre le plateau repas et il est valable pendant toute la scolarité de l'élève. Il ouvre un compte cantine que l'élève doit réapprovisionner en déposant un nouveau règlement (chèque, espèces ou paiement via Internet) **avant que le solde du compte ne soit nul**.

☞ En cas de perte, l'élève devra le signaler à l'intendance et procéder au rachat d'un nouveau badge.

**ATTENTION : L'oubli du badge ou un compte non approvisionné entraîne le refus de l'accès au restaurant scolaire**

L'accès à la demi-pension sera subordonné à la réservation du repas via leur Smartphone ou à partir d'une connexion internet. Les usagers pourront réserver leurs jours de repas, suivre l'état de leurs consommations, prendre connaissance du solde de leur compte ou effectuer un règlement.

**NB : Sans la réservation, il ne sera pas possible d'obtenir un plateau repas.  
La réservation débitera automatiquement le compte de l'utilisateur au prix du repas.**

**Le solde du compte cantine est reportable d'une année sur l'autre.** En cas de départ définitif, le solde sera remboursé par virement dès lors qu'il est supérieur au prix d'un repas (3€).

Au moment de l'inscription il vous sera demandé un **RIB** ( ou **RIP**).

**Attention** : L'inscription définitive à la demi-pension est assujettie au versement d'un premier règlement et de la communication de votre tranche tarifaire.

**Nous vous conseillons pour le premier versement, soit de nous faire parvenir les documents et le chèque par voie postale soit de venir les déposer à compter du 25 août 2022 au service intendance.**

### **\* GRILLE TARIFAIRE 2022 \***

Tarif	Quotient Familial	Prix du repas
1	□ 183,00 €	1,54 €
2	□ 353,00 €	1,74 €
3	□ 518,00 €	1,94 €
4	□ 689,00 €	2,15 €
5	□ 874,00 €	2,35 €
6	□ 1 078,00 €	2,56 €
7	□ 1 333,00 €	2,76 €
8	□ 1 689,00 €	3,07 €
9	□ 2 388,00 €	3,58 €
10	□ 2 388,00 €	4,09 €

### **RÉCAPITULATIF**

- ⇒ 1 chèque d'inscription à l'ordre de l'agent comptable du lycée Fresnel (chèque comprenant le versement pour 20 repas + 4,00 € pour l'achat du badge).
- ⇒ Le document téléchargeable en ligne sur le site de la CAF ou de la Région Ile de France indiquant le quotient familial.
- ⇒ 1 R.I.B ( ou 1 R.I.P).

**Rappel : Si vous ne pouvez pas déterminer votre quotient familial, l'inscription temporaire à la demi-pension se fera sur la base d'un versement de 50 €, jusqu'à la régularisation du dossier.**

*[En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale].*